

Assemblée plénière de la CLI Gravelines du 27 octobre 2010

Pour la seconde fois cette année, les membres de la Commission Locale d'Information se sont réunis en Assemblée Plénière sous la Présidence de Jean Claude Delalonde et de Roméo Ragazzo, Vice-président.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement était représentée par son directeur M Michel Pascal, la Direction de la Protection Civile par Messieurs Fiems son directeur et Dhee, l'Autorité de Sûreté Nucléaire par M Godin, la centrale par son directeur M Quilichini.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

La refonte du Plan Particulier d'Intervention de la centrale de Gravelines et l'exercice de crise du 18 janvier ont à eux seuls occupés près de la totalité des échanges et de la durée de la réunion.

Avant d'aborder le PPI proprement dit, une présentation du nouveau plan ORSEC a été faite par M Fiems et son adjoint. "Ce plan n'est plus un document figé. Il s'articule autour de types de dispositions, celles d'ordre général et d'autres plus spécifiques. Une certain nombre d'actions sont communes à différents plans de secours (secours à de nombreuses victimes, prise en charge de ces victimes, approvisionnement d'urgence en eau, en électricité, en gaz, gestion des moyens de transport, organisation de crise, procédures et moyens d'alerte, gestion post-accidentelle..), d'autres sont véritablement liées à la nature des incidents, (risques, technologiques, de transports, naturels, sanitaires, sociétaux...) il convient donc, lors de l'élaborations des différents plans, de prendre en compte les spécificités."

La présentation du PPI de la centrale nucléaire a été l'occasion d'un retour sur les limites du périmètre d'intervention du PPI et les zones de 0 à 2 km, de 2 à 5 km et de 5 à 10 km et d'examiner les "scénarios majorants" , accidents à cinétique rapide, nécessitant l'engagement d'actions de protection dans un délai inférieur à 6 heures à compter du début de l'évènement , ou lente, intervention dans un délai supérieur à 6 heures, et les actions inhérentes en fonction de la zone d'habitation.

Comme l'a rappelé son Président, Jean Claude Delalonde, "le rôle de la CLI dans la diffusion des informations auprès de la population est essentiel."

L'autre point, l'exercice du 18 janvier a mobilisé l'attention des membres de la CLI, et là aussi ils estiment avoir un rôle à jouer. Un vœu exaucer avec la participation de quelques membres volontaires de la CLI à cet exercice, non plus en tant qu'observateurs mais bien comme acteurs de la communication...

La CLI, les entreprises avoisinantes, les autorités belges et britanniques participeront donc à cet exercice dont le scénario n'est pas encore totalement figé.

La réunion s'est achevée avec l'examen du programme de surveillance indépendante de l'environnement. La CLI procèdera, en parallèle des prélèvements de l'ASN, à ces propres prélèvements et analyses, les résultats seront comparés à ceux réalisés par l'ASN.

Jean Pinte Représentant SLC auprès de la CLI Gravelines